

L'Andréanais

Saint-André-des-Eaux
Extension du cimetière

Toutes les infos :
saint-andre-des-eaux.fr



Cartes d'identité - passeports

rendez-vous sur
saint-andre-des-eaux.fr
ou par téléphone 02 51 10 62 62

Permanence des élu-es en mairie

le samedi de 10h à 12h
sur rendez-vous

Bibliothèque

Fermeture
du 22 au 31 décembre

Téléchargez l'application

Mon
agglo
facile



“

Chers Andréanais, Chères Andréanaises,

La commémoration du 11 novembre aura lieu dans quelques jours. Une nouvelle fois, je vous invite à y participer pour honorer la mémoire des victimes de la « Grande Guerre » et témoigner du respect dû à leurs sacrifices.

Vingt-et-un an seulement après l'armistice, la seconde guerre mondiale éclatait. Le 80^e anniversaire de la fin de cet autre conflit meurtrier et de l'occupation allemande a été célébré à la hauteur de l'événement. Nous devons à l'association Histoire locale et patrimoine andréanais le contenu du parcours photographique du centre-bourg, une exposition au mois de septembre, un nouvel ouvrage pour retracer la vie de Saint-André-des-Eaux sous l'occupation ainsi que l'évocation des victimes militaires et civiles lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai. Ce temps fort était particulièrement solennel et émouvant, réunissant également, autour des élus, les représentants de la section andréanaise de la FNACA, la commission extra-municipale Junior et les chorales Les Andréanotes et Arc-en-Ciel. Merci encore à toutes et tous.

Ces cérémonies de commémoration se déroulent traditionnellement au cimetière. Dans le cadre de son extension, un nouveau carré de cérémonie sera aménagé avec, de chaque côté du Monument aux Morts, des panneaux photographiques conçus par Histoire locale et patrimoine andréanais rendant hommage aux Andréanais morts pour la France (cf. pages 4-5).

Pour clôturer cette année commémorative, nous avons, à l'occasion des Journées du Patrimoine, inauguré devant la mairie le panneau « Chemin de la mémoire dans la poche de Saint-Nazaire ». A l'initiative de l'association Mauricette, il propose aux lecteurs de découvrir l'histoire des « empochés » et éclaire sur cette particularité historique parfois méconnue du grand public.

En ces temps de tensions, se souvenir des conflits passés est primordial pour préserver la paix.

Un mot du mois de décembre placé sous le signe de la solidarité au service de la recherche médicale. Les associations se mobiliseront cette année encore dans le cadre du Téléthon. N'hésitez pas à participer aux événements proposés en faveur de cette noble cause.

Elles sont encore loin, mais je vous souhaite dès à présent de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

”

Mathieu Coënt

Mathieu Coënt
Maire de Saint-André-des-Eaux
Vice-Président de Saint-Nazaire
Agglomération-La CARENE



L'Andréanais, bulletin municipal d'information de la ville de Saint-André-des-Eaux - n° 350 novembre/décembre 2025

Directeur de la publication : Mathieu Coënt - maire - Conception et rédaction : Service communication de la mairie - Crédit photos : Images libre de droit - service de la communication.

ISSN : 2967-1396 - Dépôt légal n° 2897

Impression : Imprimerie Le Sillon

Tirage à 3500 exemplaires sur papier recyclé



IMPRIM'VERT®

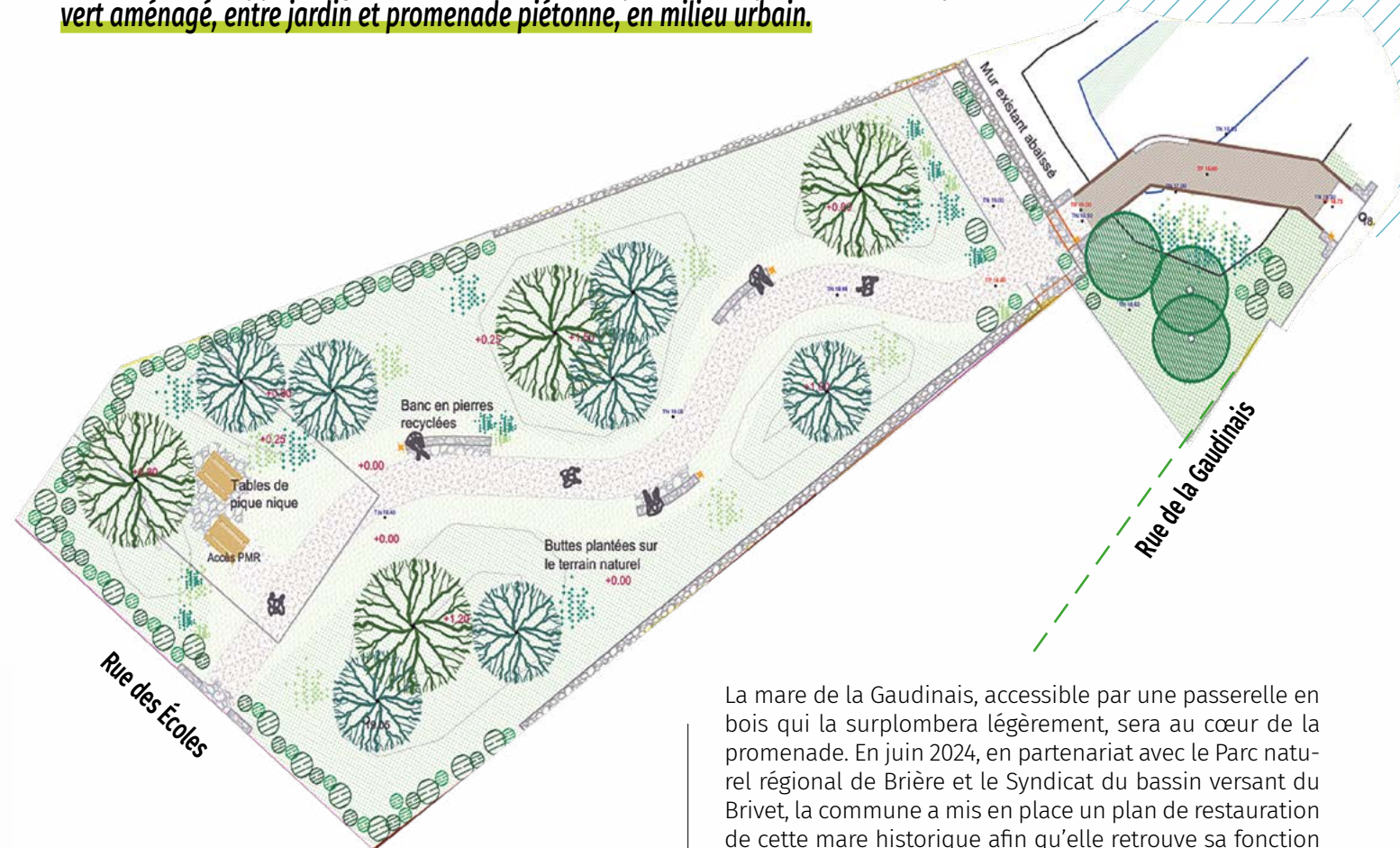
ACTU



Promenade plantée

Un trait d'union entre le cœur de bourg et la future médiathèque

Afin de relier la place de l'Église à la future médiathèque, des travaux d'aménagement d'une promenade plantée vont commencer début 2026 pour se terminer dans le courant du 1^{er} semestre. Appelée également coulée verte, la promenade plantée est un espace vert aménagé, entre jardin et promenade piétonne, en milieu urbain.



La mare de la Gaudinais, accessible par une passerelle en bois qui la surplombera légèrement, sera au cœur de la promenade. En juin 2024, en partenariat avec le Parc naturel régional de Brière et le Syndicat du bassin versant du Brivet, la commune a mis en place un plan de restauration de cette mare historique afin qu'elle retrouve sa fonction au service de la biodiversité.

Des travaux de démolition de la maison située au 13 place de l'Église et de sa dépendance sont un préalable. Ces travaux et la réalisation de la promenade sont confiés à la Sonadev dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Centre Bourg à laquelle la Ville participe financièrement.

Ce projet répond à l'objectif du Plan Guide de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Département dans lequel est engagée la commune.

La recherche d'une urbanisation qualitative, privilégiant le renouvellement des espaces publics, et valorisant le cadre de vie, avec une place de la nature plus importante, y est inscrite.

Ce futur cheminement piéton a la particularité d'être réalisé sur les vestiges du troisième cimetière andréanais remontant au XIX^e siècle (cf. article pages 4-5), ce qu'a mis en évidence le diagnostic préalable de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) mandaté par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

L'opération bénéficie donc de l'accompagnement de la DRAC, qui est associée au projet d'aménagement compte tenu de l'intérêt des découvertes. La protection et la sauvegarde des vestiges excluent des travaux en profondeur ou la plantation d'arbres ou arbustes qui les mettraient en péril.

La promenade plantée offrira une déambulation piétonne champêtre. La végétation sera présente le long du chemin, avec des petites buttes arborées pour donner du volume, et du mobilier sera installé pour y faire une pause au calme dans la verdure.



La mare de la Gaudinais



Pascal Goyal
Adjoint en charge des affaires
funéraires

Les travaux d'extension du cimetière se dérouleront, en plusieurs phases, jusqu'à l'été prochain, et ce, pour tenir compte notamment des commémorations. Afin de prendre en considération l'évolution des pratiques et du souhait de certaines familles de ne pas intégrer d'aspects religieux à la cérémonie d'obsèques, le projet d'extension intègre un préau qui permettra d'accueillir les cérémonies laïques.

Le réaménagement de l'ensemble du site a été pensé afin de lui conserver intimité et quiétude, tout en rendant l'intégralité du cimetière accessible aux personnes à mobilité réduite. La végétalisation fait partie intégrante du projet : des arbres, arbustes et plantes de différentes variétés seront plantés et offriront un cadre favorable au recueillement et au souvenir.

Extension du cimetière

Un peu d'histoire...

Sans doute n'y avait-il pas de cimetière à Saint-André-des-Eaux avant 1520 environ, date de la construction de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche, premier édifice religieux de la commune.

S'il permet aux défunts andréanais d'être inhumés sur place, bon nombre de familles continueront à enterrer leurs morts à Escoublac, et ce, jusqu'en 1780.

Le deuxième cimetière entourait l'ancienne Église du XV^e siècle située à l'emplacement de l'actuelle place de la Mairie. Exigu et très vite saturé, il ne sera utilisé que jusqu'en 1826. De 1826 à 1882, un troisième cimetière est implanté dans le secteur du Ropanné non loin de la mare de la Gaudinais.

En 1882, le cimetière que l'on nomme désormais « ancien » accueille ses premières sépultures sur un terrain d'une superficie de près de 3 700 m². De facture classique, il contient alors 472 concessions. En 2003, devenu exigu à son tour, il est prolongé dans sa partie Est sur une surface de 1 500 m² environ, qui permettra d'accueillir 116 nouvelles concessions, un columbarium de 14 cases cinéraires et un jardin du souvenir.

Source association Histoire locale et patrimoine andréanais – revue andréanaise N° 3 janvier 2024

Une longue phase technique et administrative...

Les reprises de concessions ne suffisent pas à prévenir une saturation inévitable. C'est pourquoi, dans les années 2020, une seconde extension sur une parcelle propriété communale prolongeant l'existant a été envisagée.

Par délibération du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'agrandissement du cimetière et sollicité l'autorisation préfectorale afin de lancer l'enquête publique.

Après la levée de points de blocage techniques, l'Agence Régionale de Santé a notifié un avis favorable le 6 mars dernier, autorisant le lancement de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 22 avril au 7 mai 2025 et a donné lieu, elle aussi, à un avis favorable en date du 20 mai 2025.

Le 23 juin 2025, considérant le projet d'extension du cimetière communal justifié afin de garantir le service public funéraire, le projet d'agrandissement a été adopté par le Conseil Municipal.

Ces travaux d'extension sont inscrits à la section d'investissement du budget 2025 pour 543 622 €.

Le nombre de crémations en France n'a cessé d'augmenter depuis les années 90. Les collectivités doivent prendre en compte cette évolution des pratiques funéraires et ont l'obligation de faire évoluer leurs cimetières afin d'offrir aux administrés des espaces cinéraires. En effet, depuis 2008, conserver les cendres d'un défunt à son domicile est interdit.

Informations pratiques

► **Le cimetière est ouvert du lundi au dimanche, de 9h à 19h.**

En France, l'accès à une sépulture et à l'inhumation est un droit.

Aux termes de l'article L.2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la sépulture dans le cimetière communal est due :

- aux personnes décédées sur le territoire de la commune, quelle que soit leur commune de domicile ;
- aux personnes domiciliées sur le territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- aux personnes non domiciliées dans la commune mais ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective ;
- ainsi qu'aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrits sur la liste électorale.

197 concessions supplémentaires vont être créées, dont des cavurnes (sépulture permettant d'accueillir les urnes cinéraires) et des cases cinéraires.

Cependant, les achats anticipés ne sont pas autorisés excepté en cas de personne isolée et dérogation du Maire.

Durées possibles des concessions :

- Les caveaux : 15 ou 30 ans.
- Les cases de columbarium ou cavurnes (espace cinéraire) : 8 ou 15 ans.

Pour connaître les tarifs, la démarche pour acquérir une concession ou autres renseignements, n'hésitez pas à contacter le service « cimetière » au 02 51 10 62 62

tougeronj@ville-st-andre-des-eaux.fr ou le site Internet www.saint-andre-des-eaux.fr

Symbole de la nation, le coq qui surplombait l'ancien monument aux morts a souffert de l'usure du temps. Une fois restauré, il retrouvera tout son panache et une place de choix au cimetière.





Le Chèque Énergie est versé chaque année à plusieurs millions de ménages modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz.

Des nouvelles conditions d'attribution du Chèque Énergie ont été fixées par l'article 173 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et précisées par le décret n° 2025-735 du 31 juillet 2025 modifiant les modalités de sa mise en œuvre. Ces conditions seront applicables dans le cadre de la campagne CHÈQUE ÉNERGIE 2025, qui aura lieu au cours de l'automne, pour un envoi aux bénéficiaires à partir de novembre 2025.

Comme pour les campagnes précédentes, un Chèque Énergie sera automatiquement attribué aux ménages éligibles. Ces ménages seront directement informés de leur éligibilité.

Les personnes n'ayant pas été informées de leur éligibilité automatique pourront déposer une demande, pour bénéficier du Chèque Énergie 2025, à partir de mi-octobre, sur le site chequeenergie.gouv.fr

En 2025, le montant du Chèque Énergie est compris entre 48 euros et 277 euros par an.

Pour calculer le montant de son Chèque Énergie, il suffit de diviser son Revenu Fiscal de Référence (RFR)* par le nombre d'UC** du foyer, puis de se référer au tableau ci-dessous :

RFR/UC	< 5700 €	5700 € et < 6800 €	6 800 € et < 7 850 €	7 850 € et < 11 000 €
1 UC par ménage	194 €	146 €	98 €	48 €
1 < UC par ménage < 2	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC ou + par ménage	277 €	202 €	126 €	76 €

* Le Revenu Fiscal de Référence (RFR) est calculé par les services fiscaux, à partir des revenus que vous avez déclarés. Il prend en compte l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal, que vous soyez imposable ou non imposable.

Vous le trouverez sur la 1^{re} et la 3^e page de votre dernier avis d'imposition.

** Le 1^{er} adulte du ménage compte pour 1 UC, chaque autre personne majeure ajoute 0,5 UC et chaque enfant additionnel correspond à 0,3 UC.

Le Relais des Aidants



ALFa Répit est une association qui soutient les aidants accompagnant un proche âgé dépendant, qu'il soit atteint ou non d'une maladie neuro-évolutive, afin de favoriser son maintien à domicile. L'association intervient dans le Nord du département, réparti en deux secteurs : Estuaire et Nord-Loire.

Le Relais des Aidants est un dispositif d'écoute et d'information qui propose des solutions variées (ateliers, entretiens individuels, formations, groupes de parole, etc.) pour limiter l'épuisement de l'aidant.

► Des sorties et séjours répit sont également proposés pour les couples Aidants/Aidés.

Toutes les activités sont sur réservation.

L'association gère un accueil de jour et une plateforme de répit et d'accompagnement. Elle propose du répit aux aidants en accueillant les aidés au sein de lieux adaptés :

- Un accueil de jour à Saint-Gildas-des-Bois
- 5 haltes répit à Guérande, Pornichet, Vay, Derval et Erbray
- Du répit à domicile gratuit

ALFa Répit – le Relais des Aidants

www.alfarepit.fr

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants
Contact : 02 40 66 94 58 / Mail : contact@alfarepit.fr



Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE est agréée par l'État Espace Conseil France Rénov' et Mon Accompagnateur Rénov'.

► L'Espace Conseil France Rénov' accompagne gratuitement les propriétaires de l'agglomération nazairienne qui envisagent des travaux de rénovation de leur logement, et offre un soutien technique et administratif tout au long du projet :

- sur l'ensemble des aides financières mobilisables
- sur les travaux à réaliser en priorité
- pour l'établissement d'un plan de financement prévisionnel
- pour la recherche de professionnels agréés.

► Rénover sa résidence principale, restaurer un logement locatif. Des aides financières (nationales et locales) sont mobilisables dans plusieurs domaines :

- les économies d'énergie
- l'adaptation du logement suite à un handicap ou à une perte d'autonomie
- l'embellissement des façades
- la mise aux normes du logement face aux risques technologiques
- la rénovation des toitures en chaume
- les énergies renouvelables

Ces aides peuvent bénéficier :

- aux propriétaires occupant leur logement
- aux accédants à la propriété
- aux propriétaires d'un logement loué ou vacant
- aux locataires du secteur privé
- aux copropriétés

Contact : 02 51 76 10 00

amelioration-habitat@saintnazaireagglo.fr



Ateliers numériques

Accompagnements numériques individuels et personnalisés pour vous aider dans vos démarches numériques.

Pour aller vers les personnes éloignées des grands centres urbains, n'ayant pas ou peu de notions de base dans l'utilisation de l'informatique, l'association « Coup de main » sillonne les routes avec sa « Cocci-net », un dispositif destiné à aider les plus de 60 ans rencontrant des difficultés dans l'utilisation du numérique de tous les jours.

La mission de l'équipe, composée de bénévoles et de salariés, est de lutter contre l'illectronisme et de proposer un accompagnement à la transition digitale.

La « Cocci-net » sera à Saint-André-des-Eaux, sur la **place de l'Église, du 2 au 5 décembre**, et proposera des rendez-vous individuels gratuits d'une heure.

THÈMES ABORDÉS

- Les essentiels de la boîte d'e-mails
- Démarches santé (AMELI, Doctolib, Mon Espace Santé)
- Les bases informatiques : compréhension du système
- Le système de fichiers : ranger, classer, transférer
- Se protéger des arnaques sur internet + guide PDF
- Portail de connexion : FRANCECONNECT

Informations et réservations 06 38 21 69 20



► Les mares de la commune reprennent vie

Après avoir restauré la mare de la Gaudinays, située dans le centre bourg, et avoir appliqué un plan de gestion strict afin de contenir la repousse de la jussie, **ce sont désormais aux autres mares communales de pouvoir bénéficier d'un entretien.**

Vous en retrouverez quelques-unes sur le plan ci-dessus, avec **des enjeux particuliers recensés dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**. Il est à noter que la majorité de celles-ci sont privées.

Ces zones humides composées **d'eau douce** sont, rappelons-le, de véritables réservoirs de biodiversité et des lieux de reproduction qu'il faut préserver. Les mares participent également à la régulation de l'eau pluviale sur la commune et filtrent les polluants avant qu'ils ne pénètrent dans les nappes. Si la quantité d'eau est importante, cela sert également à piéger le carbone.

L'équipe des espaces verts municipale est intervenue en septembre dernier sur les 6 mares illustrées par des photos.

Chaque mare a pu bénéficier d'un traitement adapté, visant à réoxygéner le milieu notamment, réguler la température ou encore créer des habitats sur différentes strates.

MARES À ENJEUX CONNUS

- Mares avec présence avérée d'amphibiens
- Mares à herbiers aquatiques patrimoniaux

Pour les mares de Marland et Bilac, **les plantes invasives** type « Herbes de la Pampa » (*Cortaderia selloana*) **ont été arrachées.**

Un débroussaillage et une taille étaient nécessaires route de la Rue Jean et à Bilac pour apporter de la **lumière**, essentielle à la vie aquatique.

Enfin, nous avons planté sur les berges de l'ensemble de ces mares des **espèces adaptées à ce milieu** telles que des iris jaunes, des joncs fleuris, des typhas, des salicaires, des joncs diffus ou encore des lysimachia qui fleuriront au printemps prochain.

Si vous souhaitez vous aussi restaurer ou créer votre mare et bénéficier de conseils, vous pouvez vous adresser à diverses associations locales telles que le CPIE Loire Océane par exemple (cpie-loireoceane.com).

Mise en conformité du niveau d'éclairage public sur plusieurs rues du centre

Le LED s'étend progressivement à l'ensemble des voiries, ce qui permet des économies d'énergie et un éclairage limitant la pollution lumineuse.

Pour ce faire, la commune est accompagnée par Territoire d'Énergie 44 dans le diagnostic et le renouvellement de son parc d'éclairage public.

Sur les rues de Bretagne, La Garenne, Ricohie et Blanche Couronne, il a été constaté par TE44 un éclairage trop important par rapport aux normes actuelles. De ce fait, depuis le mois d'octobre, la moitié des candélabres de ces rues a été éteinte, dans l'attente du remplacement des équipements à programmer dans les années à venir. Cela permettra une économie d'énergie de 4500 kWh, bien entendu sans aucun préjudice quant à la sécurité des habitants.



Quelles autorisations pour quels travaux ?

Un projet en tête ? Extension, piscine, abri de jardin...

Avant toute chose, informez-vous sur les règles d'urbanisme à respecter.
> Déposez ensuite votre **Déclaration Préalable (DP)** ou votre **Permis de Construire (PC)** directement en ligne sur : urbanisme.saintnazaireagglo.fr - **guichet unique** ou opter pour un dépôt en mairie.

Modification extérieure
Création d'ouvertures, changement menuiseries, ravalement, etc. = **DP**
Une charte de coloration est en vigueur sur la commune, (se renseigner en mairie).

Toiture
Couverture, châssis de toit, lucarnes, panneaux photovoltaïques, aménagement des combles, etc. = **DP**

Abattage d'arbres
Si arbres répertoriés = **DP**
(pour les autres arbres non répertoriés se renseigner en mairie).

Annexe
Garage, abri de jardin, carport, pergola, préau, etc. :
< à 20 m² = **DP**
> à 20 m² = **PC**
Une annexe est une construction secondaire située sur la même unité foncière que la construction principale et distincte de celle-ci. Ses dimensions sont réduites et inférieures à celles de la construction principale.

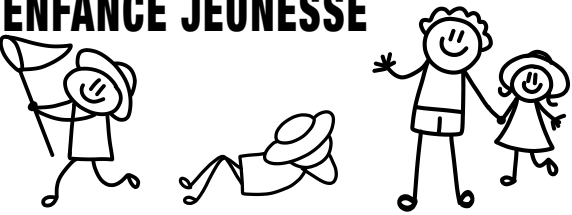
Extension
Véranda, préau, pergola, garage, etc.
< à 20 m² = **DP**
> à 20 m² = **PC**
sauf en zone U (Urbaine)
< à 40 m² = **DP**
> à 40 m² = **PC**

Piscine
< 10 m² non couverte : aucune formalité
< 100 m² - ouverte ou couverture de moins de 1m80 de hauteur au sol = **DP**
Si la couverture a plus de 1m80 de hauteur au sol, quelle que soit la superficie = **PC**

Clôture et portail
= **DP**

Service Urbanisme :
02 51 10 62 62
> Ouvert le 1^{er} et le 3^e samedi du mois, ainsi que les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30.

ENFANCE JEUNESSE



La rentrée a démarré en mouvement et en bonne humeur ! Le lundi et le jeudi, Cyrielle, notre animatrice sportive, propose aux enfants, en demi-groupe, des activités permettant de travailler la coordination, l'esprit d'équipe et la coopération.
Après les vacances de la Toussaint, nous la retrouverons au gymnase pour découvrir d'autres sports comme le hockey, le badminton, le pickleball ou l'ultimate.



Cette année, les élèves ont le plaisir de rencontrer Marion, notre nouvelle intervenante en éducation musicale, pour des séances placées sous le signe de la nature.
Au fil des semaines, ils vont explorer les sons de la nature : le vent qui souffle, la pluie qui tombe, le chant des oiseaux, chanter et écouter des morceaux variés et découvrir comment la musique peut raconter les paysages et les saisons.

Examen Cambridge : un cours de renforcement en anglais pour les CM1
Cette année, notre école propose aux élèves de CM1 volontaires un cours de renforcement en anglais, spécialement dédié à la préparation de l'examen Cambridge. Ces séances auront lieu chaque mardi midi avec Nicola.
L'objectif de ce dispositif est de :
> Renforcer les bases en anglais : compréhension orale, expression écrite et vocabulaire.
> Développer la confiance des élèves lorsqu'ils communiquent en anglais.
> Préparer sereinement l'examen Cambridge, reconnu internationalement et adapté à leur âge.



Dans le cadre du projet d'école sur l'ouverture internationale, cette préparation est aussi une belle occasion de valoriser les efforts des élèves et de stimuler leur curiosité pour les langues étrangères.



L'APEI, représentée par son président Benjamin Beilvert, a remis à la rentrée un chèque d'une valeur de **13 000 €** aux directions des 2 écoles (M. Thaumoux à gauche - Mme Schneider et Mme Lemoigne à droite). L'ensemble des bénéfices de l'association est reversé chaque année aux écoles pour contribuer au financement des projets éducatifs et sportifs tels que les licences USEP, les voyages scolaires à la montagne ou en Normandie, les sorties scolaires poney ou cinéma.
Merci à tous les bénévoles. Nous en profitons également pour saluer Mme Lemoigne qui assurera la direction de l'école élémentaire cette année en remplacement de Mme Schneider que nous remercions pour son engagement et à qui nous souhaitons une belle continuation.



Vacances de Noël

> ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
L'Accueil de Loisirs sera ouvert pour les vacances de Noël **les lundi 22 et mardi 23 décembre 2025.**
Les inscriptions à l'ALSH pour cette période se feront en ligne, via votre compte famille Cart'Abeille, du vendredi 21 novembre au vendredi 5 décembre 2025.
Le programme des activités sera disponible à partir du lundi 8 décembre 2025.

Coin-Flip Poker Club quand le jeu devient un sport d'esprit

Une aventure commencée en 2015

Créé en 2015 par 6 joueurs passionnés, le Coin-Flip Poker Club a su, au fil des années, séduire de nombreux passionnés du tapis vert. L'objectif du club est d'affirmer et de développer les valeurs véhiculées par le poker, c'est-à-dire la convivialité, la réflexion, l'esprit de compétition, la maîtrise de soi et le respect des joueurs. Son président actuel, Romain Guéméné, nous fait découvrir le poker sous un nouveau jour...

Poker : un sport reconnu et exigeant

La **World Poker Foundation** le classe d'ailleurs parmi les disciplines intellectuelles. Le poker ne se résume pas à des cartes. C'est un jeu de concentration, de mémoire, d'analyse et même de psychologie !

Les animaux du poker : un jeu de psychologie

Pour apprendre à jouer et anticiper les jeux des adversaires, les joueurs utilisent souvent des images animales :

- > **L'éléphant** : il suit les mises de ses adversaires et s'expose avec des cartes quelconques - profil débutant
- > **La lionne** : agressive et structurée dans son jeu, elle prend l'initiative et fait reculer les adversaires - profil gagnant.

Mais aussi **la souris et le chacal**, mettant en lumière différentes façons de jouer et de « Profiler » ses adversaires : Un jeu large ou serré (jouer beaucoup de mains ou seulement les meilleures), puis actif ou passif (prendre les devants ou suivre les autres).

Lorsque ces différents profils sont maîtrisés, le joueur devient un **requin** : redoutable, équilibré et capable de s'adapter à toutes les situations.

Retour sur le Téléthon 2024

Une passion au bénéfice de la solidarité

Au Coin-Flip Poker Club, on ne joue qu'avec des jetons : l'argent n'entre jamais dans les parties. Mais les membres savent mettre leur passion au service de belles causes. Chaque année, ils participent au Téléthon, en partenariat avec d'autres associations locales.

En 2024, le Téléthon a une nouvelle fois mobilisé de nombreuses énergies. Sous la coordination de Romain Guéméné, président du Coin Flip Poker Club et de Colette Pousset, présidente de l'association Le Jardin de Djédo, l'édition de l'année dernière s'est déroulée en partenariat avec plusieurs associations du territoire.

Différentes animations ont été proposées : spectacles de danse, tournois de pétanque, de poker et de tarot, randonnées pédestres. Grâce à cet élan collectif, ce sont **4 290 €** qui ont été réunis au travers des actions portées par le Coin Flip Poker Club, En Catimini, l'ASF, Le Pétanque Club Andréanais, Les Fanas du Dancing, Le Jardin de Djédo, Le Club de Tarot Andréanais et Les Amis de la Crèche de Marland, sans oublier la participation et l'aide précieuse des commerçants andréanais ainsi que la municipalité que le collectif remercie chaleureusement.



Découvrez toutes les actions menées en 2025, en consultant la page 9 de la brochure « Rendez-vous » distribuée avec ce bulletin municipal.



ALJC

L'ALJC, organisatrice du festival J'ARTdins (qui permet de découvrir des artistes plasticiens, photographes, musiciens, conteurs... dans des jardins privés), donnera son Assemblée Générale :

> **le vendredi 7 novembre à 18h30, Salle Anne de Bretagne**

Une occasion de présenter le bilan du festival 2025 et de discuter autour de l'édition 2026 ! Une opportunité également d'accueillir de nouveaux propriétaires souhaitant proposer leur jardin pour les éditions à venir. Enfin, une occasion pour recruter des bénévoles pour nous aider à l'organisation de ce bel événement qui attire toujours plus de visiteurs. Bienvenue à tous, propriétaires, artistes, bénévoles, public !

BINDU

Embarquez pour un voyage inoubliable en Inde

11 jours pour découvrir les splendeurs du Karnakata, un état du sud-ouest de l'Inde.

Dates du voyage : juillet - août 2026

> Pour plus d'informations, contactez Elizabeth Provost au 06 74 21 46 71

ÉCOLE DE MUSIQUE ANDRÉANAISE

Il reste quelques places disponibles dans les cours individuels, les ateliers instrumentaux, et en éveil musical pour l'année 2025/2026. Les inscriptions seront prises jusqu'à la fin octobre. **N'hésitez pas !**

Faites-vous connaître en nous adressant un mail : ecolemusique.st.andre.44@orange.fr

Un rendez-vous sera fixé pour répondre à vos questions et procéder à votre inscription.

Plus d'informations sur le site de l'Ecole <https://ecolemusiquelandr.wixsite.com/ecole>

SPORT & FORM'



Des places sont encore disponibles dans certains cours dispensés toute l'année hors vacances scolaires.

lundi 9h/10h : GYM-Bébés

Pour les jeunes enfants de 10 mois à 3 ans, obligatoirement accompagnés durant toute la séance par un membre de la famille ou une assistante maternelle.

Complexe sportif - salle Afrique (60 €/an)

mercredi 10h/11h : sophrologie-relaxation

Salle des Paviolles (132 €/an)

lundi 20h/21h : Zumba Step

Complexe sportif - salle Afrique (90 €/an)

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site :

www.asfstandre.com Contact : asfstandre@gmail.com

ABSADE

La 56^e édition de la Fête des Chalandes Fleuris a rencontré un beau succès grâce à l'investissement et à l'enthousiasme de l'ensemble des bénévoles.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui, par leur énergie et leur disponibilité, ont permis de faire vivre cet événement qui fait la fierté de notre commune.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles et contribuer à l'organisation de la prochaine édition, n'hésitez pas à nous contacter. Toute aide, même ponctuelle, est précieuse et contribue à la réussite de cette belle fête conviviale et festive.

Contact : chalandsfleuris44117@gmail.com

CHORALE ARC EN CIEL

Plusieurs concerts à venir :

> 16 novembre 15h : Pontchâteau avec les chorales de Besné et de Nozay

> 28 novembre à 20h : Saint-Nazaire dans le cadre du festival Musica'les, Alvéole 12 de la Base sous-marine

> 6 décembre 20h30 : Église de l'Immaculée

> 7 décembre : Piriac-sur-Mer en après-midi

Renseignements : 06 43 04 74 45 ou 06 89 29 32 85

Contact mail : marie.helene.leveque56@orange.fr

Site web : www.chorale-de-st-andre-des-eaux-44117.fr

TENNIS CLUB ANDRÉANAIS



Les coaches juniors du TCA avec Albane

Bienvenue aux nouveaux adhérents. Nos effectifs progressent avec 200 personnes, de 4 à 80 ans, inscrites au 1^{er} octobre. 130 jeunes, encadrés et encouragés par Khalid et Albane, nos professeurs diplômés, vont jouer au tennis sur les terrains rénovés. Félicitations et merci aux coaches juniors qui vont venir, le mercredi et le samedi, aider nos enseignants, découvrir la vie associative et rendre service au club. 8 équipes adultes et 14 équipes jeunes défendront les couleurs du TCA cette saison dans les différents championnats.

> **Pour tous renseignements : 02 40 91 50 50**

courriel : tc.andreanais@fft.fr

site internet : <https://tenup.fft.fr/club/61440613>

Bien-Etre et Loisirs de Saint-André

> **Cours de Yoga**

Mardi de 17h30 à 18h30

(sauf pendant les vacances scolaires)

Salle Anne de Bretagne - Tél. : 06 61 40 01 10





Vous avez un projet de construction, rénovation ou aménagement ?

Prenez rendez-vous avec un architecte-conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dès les premières étapes ! Lors d'un entretien de 45 minutes, celui-ci vous aidera à organiser votre projet selon vos besoins, votre mode de vie et le contexte local. Il vous conseillera sur l'aménagement, les matériaux et les démarches administratives.

Pensez à apporter tous les documents utiles (plans, photos, PLU, etc.) pour un accompagnement plus précis.

Comment prendre rendez-vous avec l'architecte ?

par téléphone au 02 51 76 10 00

au siège de Saint-Nazaire Agglomération-LA CARENE, 4 avenue du Commandant l'Herminier à Saint-Nazaire.

+ d'infos : www.cap.caue44.fr

NOUVEAUTÉ : Rencontrez un paysagiste-conseil pour l'aménagement de vos espaces extérieurs !

Les permanences ont lieu à Nantes, 2 boulevard de l'Estuaire, le 1^{er} jeudi matin de chaque mois sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous en ligne **sur** www.cap.caue44.fr

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE de Loire-Atlantique est une association d'intérêt public, œuvrant à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère pour l'amélioration du cadre de vie.



Merci de respecter les règles de dépôt des bacs à ordures

Vous laissez votre bac à ordures sur le trottoir alors qu'aucune collecte n'est prévue ? **Attention** : cette pratique peut gêner la circulation des piétons, notamment sur les passages étroits, incommoder vos voisins... et vous exposer à une amende. Il est important de ne pas encombrer les trottoirs et de veiller à ne pas laisser les bacs sur le domaine public en dehors des jours de collecte. En cas d'accident ou de dommage causé par un bac resté sur la voie publique, la responsabilité de l'utilisateur peut être engagée.

Rappel des règles : Les bacs doivent être sortis :

- Pour les collectes du matin : la veille ou avant 4h.
 - Pour les collectes d'après-midi : le matin avant midi.
 - Ils doivent être rentrés le jour même, une fois le ramassage effectué.
 - Il est interdit de déposer des ordures en dehors des jours et horaires autorisés.
- Merci de votre compréhension et de votre coopération pour préserver un cadre de vie agréable pour tous.



Démarchage panneaux photovoltaïques

Attention au démarchage illégal pour les panneaux photovoltaïques

Depuis 2020, le démarchage téléphonique dans le domaine de la rénovation énergétique, y compris pour les panneaux solaires, est interdit. Pourtant, les arnaques persistent, profitant de la complexité des réglementations.

Selon la loi du 24 juillet 2020, toute prospection téléphonique visant à vendre des équipements ou réaliser des travaux liés aux économies d'énergie ou aux énergies renouvelables est illégale sans accord préalable.

Quelques conseils pour éviter les fraudes :

- Demandez toujours une étude personnalisée avant de signer.
- Fuyez les offres trop belles pour être vraies.
- Vérifiez les avis en ligne et la réputation de l'entreprise.

S'informer est la meilleure façon de se protéger avant de se lancer dans un projet solaire.

Installation sanitaire



Depuis septembre, une cabine sanitaire publique est désormais accessible juste à côté du city stade.

Groupe « Pour un avenir durable et solidaire »

Le 23 septembre dernier, les Présidents de Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE et de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont signé une charte de partenariat. Au conseil communautaire du 30 septembre, elle a été approuvée à l'unanimité.

La presse s'est fait l'écho de cette alliance entre les deux collectivités, qui -soyons précis- ne s'apparente nullement à une fusion. L'objectif est de répondre aux besoins et préoccupations des habitants et des acteurs économiques des deux bassins de vie.

S'ils sont distincts d'un point de vue administratif, l'interdépendance des territoires est, elle, bien concrète. Dans nos déplacements du quotidien, nous franchissons ces « frontières » administratives à de multiples occasions. Bien souvent, et à juste titre, nous mettons en avant la situation géographique idéale de Saint-André-des-Eaux, la plaçant à une dizaine de kilomètres du centre-ville nazairien, de la zone commerciale de Trignac, de celle de Villejames à Guérande, des plages de Pornichet ou La Baule...

Entre Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE et CapAtlantique, on ne dénombre pas moins de 65000 déplacements aller-retour par jour. Des déplacements pour aller travailler ou étudier, pour consommer ou pour les loisirs. Chaque jour, 1500 jeunes utilisent les transports scolaires pour aller vers l'une ou l'autre des intercommunalités.

La question des mobilités et des transports est au cœur de cette charte. C'est un sujet qui fait particulièrement écho à Saint-André-des-Eaux. Nous ne pouvons donc que soutenir le principe d'une stratégie globale offrant une palette de services adaptée à vos besoins du quotidien. Saluons le pragmatisme qui caractérise cet engagement réciproque.

Du côté des mobilités douces, notre commune n'a pas attendu. Nous avons déjà noué des partenariats autour des itinéraires intercommunaux. Avec Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE pour le tronçon Saint-André-des-Eaux/Zone des Pédras/Zone de Brais. Avec le Département et la commune de Guérande, entre autres, pour un itinéraire reliant la zone de Villejames.

De la même manière, les salariés travaillant dans les entreprises de la Zone de Brais viennent indifféremment de Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE, de CapAtlantique ou d'autres intercommunalités. Dans ce contexte, nous sommes persuadés que la réhabilitation de la halte ferroviaire de Saint-André-des-Eaux, elle aussi idéalement située au milieu de la Zone de Brais, présenterait de nombreux avantages pour réduire le « tout voiture ». L'idée a été écartée jusqu'à présent par la Région, mais nous ne renonçons pas et, selon l'expression consacrée, n'hésiterons pas à remettre le sujet « sur l'établi ».

Evidemment, cette charte de partenariat recouvre bien d'autres thématiques, que sont la préservation de la biodiversité, le tourisme, le développement économique, l'habitat, l'eau... des enjeux tout aussi cruciaux qui méritent une vision transversale.

Vos élu-es de la majorité municipale

Groupe « Saint-André avec vous »

Vente de la voirie des Bois de Bosseterre

Lors du Conseil Municipal du 29 septembre, la vente de la voirie des Bois de Bosseterre à « l'ASL du Domaine du Golf de St Denac », a été approuvée par les élus majoritaires.

Comment peut-on d'un côté, affirmer une volonté forte de promouvoir l'environnement à travers la création de pistes cyclables, de voies partagées et l'engagement pour une « ville prudente », mais de l'autre, décider de vendre un chemin qui constitue un espace naturel de circulation et de respiration pour les marcheurs, coureurs et cyclistes ?

Lors du Conseil Municipal, nous avons interrogé M. le Maire et les adjoints sur l'enclavement de plusieurs parcelles, conséquence directe de la vente de cette voirie. La seule réponse obtenue a été : « Le notaire devrait s'en charger lors de la vente ». Comment, en tant qu'élus de proximité, peut-on accepter cette réponse ? C'est un manque de respect envers les propriétaires qui, à l'avenir, ne pourront plus accéder à leur terrain.

Pour notre part, nous avons voté contre cette vente qui va à l'encontre de l'intérêt général et de la protection de notre patrimoine naturel.

Une exposition mémorielle couronnée de succès

Les élus de notre groupe tiennent à saluer l'extraordinaire travail réalisé par l'association « Histoire Locale et Patrimoine ». Après deux années de recherches minutieuses et de collectes auprès des Andréanais, dans les archives... ils ont organisé une exposition sur « La Seconde Guerre Mondiale à Saint-André-des-Eaux », qui a rencontré un vif succès.

Pendant neuf jours, plus de 1000 personnes – habitants, passionnés d'histoire et élèves des écoles – ont pu découvrir les 33 panneaux et les objets de l'époque, présentés avec soin.

L'événement a également été rythmé par des temps forts particulièrement appréciés.

Les retours du public, chaleureux et enthousiastes, témoignent du bel écho qu'a trouvé ce travail de mémoire auprès de toutes les générations.

Nous ne pouvons que vous encourager à vous procurer le livre édité par l'association, qui reprend l'ensemble du travail réalisé par les bénévoles.

Un seul regret subsiste : ne pas avoir pu prolonger l'exposition, faute d'un lieu adapté. L'idée de créer une salle d'exposition dédiée pourrait, à l'avenir, permettre d'accueillir régulièrement d'autres événements et de renforcer l'animation de notre centre-bourg.

Déménagement de « Couteaux Morta, atelier JHP »

Après plusieurs années sur notre commune, l'entreprise « Couteaux Morta, atelier JHP » reconnue pour la qualité de son savoir-faire, quitte notre commune pour s'installer dans la ville voisine de Saint-Nazaire.

Cet artisan, récompensé par de nombreux prix, mis à l'honneur à l'Elysée en 2024 et régulièrement présent dans les médias nationaux, permettait de mettre en avant notre belle commune.

Nous ne pouvons que regretter ce départ, qui représente une perte importante pour l'activité artisanale et touristique locale.

Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle étape de son parcours professionnel.

Les élu-es du groupe minoritaire

Christelle Odiau-Mathieu, Laurette Foucher,
Laurent Lecoq, Corentin Bourse, Pascal Haspot,
Manuel Bérasaluze.

Dimanche 2 novembre
Marché des producteurs
 9h - 13h > Place de l'Église

Mercredi 5 novembre
Ateliers // Robots Alphaï
 15h > Gratuit sur inscription auprès de la bibliothèque ou sur mediatheques.sainnazaireagglo.fr

Mercredi 5 novembre
Coups de cœur & sautes d'humeur
 18h > Gratuit sur inscription auprès de la bibliothèque ou sur mediatheques.sainnazaireagglo.fr

6 au 9 novembre
Exposition Salon d'Automne
 Amicale Laïque
Jeudi - vendredi 15h - 18h
Samedi - dimanche 10h-12h - 15h - 18h
 > Espace du Marais

Mardi 11 novembre
Commémoration
 10h45 > Place de la Mairie

Vendredi 14 novembre
Spectacle « La ferme des animaux »
 18h > Salle Anne de Bretagne
Réservation : saint-andre-des-eaux.fr
 rubrique Agenda > billetterie

Vendredi 14 novembre
Spectacle comique
« Le voyage extraordinaire de Joseph Cougnasse »
 20h > Espace du Marais
 renseignements par mail :
 andrheol44117@gmail.com

Dimanche 16 novembre
Ciné-débat « Leurs champs du coeur »
 17h > Salle 4 Anne de Bretagne
 L'AMAP de Tréhé

19 au 29 novembre
Exposition - Animal Jack
 Accès libre et gratuit sur les heures d'ouverture de la bibliothèque

Samedi 22 novembre
Rencontres musicales de Brest à Brest
 11h > Bibliothèque

22, 23, 28,29, 30 novembre
Début de Soirée fait son Show
 20h30 > Vendredi et samedi
 14h30 > Les dimanches
 Salle Anne de Bretagne

Dimanche 23 novembre
Bourse aux jouets
 L'APEL de l'école Jules Ferry.
 9h30 - 17h > Espace du Marais

25 et 26 novembre
La petite braderie : tout à 1 euro !
 Accès libre > bibliothèque

Dimanche 30 novembre
Loto
 APEL Notre-Dame
 14h - 18h > Espace du Marais

Vendredi 5 décembre
Spectacle de danse
 Les Fanas du dancing
 Tarif : 5 € par personne, au profit du Téléthon
 20h > Espace du Marais

Samedi 6 décembre
Tournoi de poker pour le Téléthon
 9h30- 22h30 > Espace du Marais
 Coin-Flip Poker Club (CFPC)

Dimanche 7 décembre
Tournoi de tarot pour le Téléthon
 14h - 19h > Espace du Marais
 Club de tarot

Dimanche 14 décembre
Marché de Noël - 9h30 - 17h30
Spectacle de rue - The Turkey sisters
 À partir de 11h > Place de l'Église

Jeudi 18 décembre
Collecte de sang
 16h - 19h30 > Espace du Marais
 Amicale des Donneurs de Sang

Vendredi 19 décembre
Marché de Noël de l'AMAP
 17h - 21h30 > Espace du Marais
 Réservation sur
 saint-andre-des-eaux.fr

Du 20 décembre au 11 janvier
Crèche de Marland
 10h - 21h > Rte de la Chaussée Neuve
 Soirée de convivialité le 3 janvier
 17h à 20h

Lundi 29 et mardi 30 décembre
Tournoi - Saint-André Football
 12h à 22h > Salles sportives

Mercredi 31 décembre
Réveillon - Les Fanas du Dancing
 19h30 > Espace du Marais
 Sur inscription au 06 67 80 15 68

Samedi 9 et dimanche 10 janvier
Théâtre
 19h30 > Espace du Marais
 La Chorale-Arc-en-Ciel - Jardin de Djédo

Retrouvez le programme de tous les spectacles, concerts, ateliers et manifestations dans votre brochure **RENDEZ-VOUS**.
 Vous y trouverez également les événements organisés au profit du Téléthon, portés par plusieurs associations andréanaïses.



Vous êtes actuellement au collège, au lycée ou étudiant ?
 En recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle ?
 Ne manquez pas le salon Trajectoire !



le saviez-vous ? « Le jardin des écoliers »

Au début de cette année, à proximité des « Petits jardins de Saint-André », un verger a été planté par des membres de cette association. Son président, Johann Deligné, a alors déclaré : « Notre objectif est que l'ensemble du jardin devienne un espace pédagogique à destination des élèves de la commune » (Ouest-France – 27 février 2025).

Avec cette louable intention, sans le savoir, l'association reprend une initiative envisagée par un des premiers maires de la commune, René-Marie Subra. Conformément à l'exigence de la loi de 1833, il fonde une « maison école », la première école communale andréanaïse.

En avance sur son temps, il fait voter dès le 16 février 1832, le principe de la création à côté de celle-ci d'une « école d'agriculture amusante et récréative ». Il ajoutait : « Il est essentiel d'apprendre à lire, écrire, calculer aux enfants, il faut aussi leur donner pendant qu'ils sont aux écoles une autre science utile ». Les élèves de l'époque, pour beaucoup de futurs agriculteurs, devaient être initiés pendant les récréations au bouturage, aux semis, aux plantations d'arbres. Malheureusement, Subra quittera la commune deux ans plus tard. Son successeur, moins en avance, abandonnera l'idée et louera les deux pièces du bas de la maison école à un

cabaretier, reléguant les élèves dans un « hangar dans un état pitoyable » selon l'inspecteur primaire.

Fin 19^e et début 20^e siècles, il y aura conformément aux directives ministérielles pour les communes rurales, un jardin intégré à l'école où les élèves apprenaient par la pratique les rudiments de l'agriculture. Il était situé à l'emplacement actuel de la caserne des pompiers. Un inspecteur primaire lors de son passage en 1908 écrivit « jardin modèle comme tenue ».

Association
 Histoire Locale et Patrimoine
www.histoirepatrimoinestandre.com

